

le 16 mars 2005

Le seize mars deux mil cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON, Maire.

Présents : M<sup>r</sup> R BORDERON - M<sup>me</sup> MC CREPINSEK - M<sup>r</sup> F ALLARY - M<sup>r</sup> A FERRET - M<sup>r</sup> H ROSSIGNOL - M<sup>r</sup> B BOURREAU - M<sup>r</sup> G. JOSEPH - M<sup>m</sup> J. HOCQUET - M<sup>r</sup> L PHELIPPEAU - M<sup>r</sup> J. FAZIERE

Absent : M<sup>r</sup> B BOUCHET

Monsieur Joël Fazière a été élu secrétaire.

Monsieur Michaud, Trésorier, donne lecture du Compte Administratif 2004 de la commune et du CCAS et budget annexe "Site de Seignou".

Commune.

Fonctionnement :

Recettes	70.030,83
Dépenses	57.808,86
	<u>+ 12.221,99</u>
Repat 002	33.948,00
Resultat Fonctionnement 2004	<u>46.166,97</u>

Investissement :

Recettes	12.043,91	RAR	3751
Dépenses	37.425,66		2693
	<u>- 25.381,75</u>		<u>+ 1058</u>
Repat	+ 30.090,05		
Resultat Investissement 2004	<u>+ 4708,30</u>	+ 1058	= 5766,30

Soit résultat global commune . + So. 875,29.

CCAS

en fonctionnement seulement .

Recette	150,00
Dépenses	<u>112,00</u>
	38,00
Report	<u>329,22</u>

Excédent 2004 367,22

Gîte de séjour : aucune opération n'a été réalisée en 2004.

Sous la présidence de l'ancien Maire ROSSIGNOL, les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité.

Vote des Comptes de Gestion de M. Richault, Trésorier.

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2004, par le Trésorier, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Votes des budgets primitifs 2005

ORDRE DU JOUR : Vote des quatre taxes

Le conseil municipal, considérant que le produit attendu pour l'année 2005 des quatre taxes directes locales est de 15.589 €, à l'unanimité décide de reconduire les taux précédents, à l'unanimité vote les taux suivants :

- taxe habitation .....2.96 %
- Taxe Foncière (bâti) ..... 8.58 %
- Taxe Foncière (non bâti) 17.47 %
- Taxe professionnelle ..... 1.69 %

0 %



ORDRE DU JOUR : Subvention ASSOCIATION DES MAIRES Charente et France

A l'unanimité le conseil accepte de verser, comme chaque année, la cotisation annuelle à l'Association des Maires de la Charente et des Maires de France.

Pour l'année 2005 : Maires Charente 150.00 € et 41.65 € pour Maires de France.



# DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU COMITÉ  
 DU CONSEIL

SÉANCE DU 16 / 03 / 2005  
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M<sup>e</sup> R. BORDERON  
 (1) Le Comité Syndical  
 (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004, le 16 / 03 / 2005, ce jour

Considérant Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 116.166,97 €  
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**POUR MÉMOIRE**

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1**

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	<u>12.221,97</u>
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES</b>	<u>33.945,00</u>
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<u>46.166,97</u>
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	<u>4.708,30</u>
<b>E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)</b>	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	<u>1.058,00</u>
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	<u>- 5.766,30</u>

**DÉCISION D'AFFECTATION**

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

<b>1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement</b>	<u>3.357,70</u>
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)</b>	<u>42.809,27</u>

(1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_ F  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combrès, le 16 / 03 / 2005  
 Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

 Le Président,  
 \_\_\_\_\_

Nombre de membres en exercice 11  
 Nombre de membres présents 10  
 Nombre de suffrages exprimés 10  
 Votes : Contre 0 Pour 10  
 Abstentions 0  
 Date de convocation : 9 mars 2005

Certifié exécutoire par :  
 Le Maire  Le Président  
 compte tenu de la réception en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 et de la publication, le 04 / 04 / 2005  
 A Combrès le 13 / 04 / 2005  
 Le Maire, R. BORDERON

**PREFECTURE DE LA CHARENTE**  
 - 1 AVR. 2005  
**BUREAU DE LA COORDINATION ET DU COURRIER**



(1) Cocher la case correspondante.  
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement, compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le 31/12/04.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section d'investissement sont reportés au budget de reprise après le 31/12/04.  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section d'investissement sont reportés au budget de reprise après le 31/12/04.

## COMMUNE DE COMBIERS (EUROS)

Budget primitif  
2005

## III - VOTE DU BUDGET

## A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III  
A

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
  - avec les opérations listées dans ce budget

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opération, à l'exception des crédits de subventions, obligatoirement spécialisés.

III - Le présent budget a été voté avec reprise du résultat.

## OPERATIONS DE L'EXERCICE

CHAPITRES	Propositions nouvelles du Maire (1)	Vote du Conseil Municipal (3)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>111 698.27</b>	<b>I 111 698.27</b>
011 Charges à caractère général	49 953.00	49 953.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	21 610.00	21 610.00
65 Autres charges de gestion courante	28 760.00	28 760.00
014 Atténuation de produits (sf ICNE 762)		
66 Charges financières (sf ICNE 6611)	74.27	74.27
67 Charges exceptionnelles	10 000.00	10 000.00
022 Dépenses imprévues	1 000.00	1 000.00
6611 ICNE de l'exercice sur emprunts		
68 Dotations aux amort. et provisions		
762 ICNE N-1 contrepassés sur prêts		
023 Virement à la section investissement	301.00	301.00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>68 889.00</b>	<b>II 68 889.00</b>
70 Prod. des services, du domaine	130.00	130.00
73 Impôts et taxes	20 663.00	20 663.00
74 Dotations et participations	34 166.00	34 166.00
75 Autres produits de gestion courante	3 900.00	3 900.00
013 Atténuation de charges (sf ICNE 6611)		
76 Produits financiers (sf ICNE 762)		
77 Produits exceptionnels	10 030.00	10 030.00
79 Transferts de charges		
72 Travaux en régie		
6611 ICNE N-1 contrepassés sur emprunts		
762 ICNE de l'exercice/prêts		
78 Reprises sur provisions		

	Op. de l'exercice (col 1)	Résultat reporté (col. 2) (3)	Restes à réaliser N-1 (col. 3) (3)	CUMUL SECTION =(col. 1+2+3)
Dépenses	I 111 698.27	D002		111 698.27
Recettes	II 68 889.00	R002	42 809.27	111 698.27

(1) Hors restes à réaliser

(2) Communes de 100 000 habitants et plus

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté après délibération du conseil municipal. En cas de reprise anticipée, ne reporter en recettes que le solde de l'excédent de fonctionnement sur le besoin de financement de l'investissement : cf. instruction M14



## SECTION INVESTISSEMENT / DEPENSES RAR 2004 – BP 2005

art	Progr	Libellé	Alloué	dépensé	solde	RAR	B.P 05
16							
1641		Emprunt en capital	2.165.00	2.164.04		00	1.750.00
165		Dépôts cautionnement	600.00	545.76		00	600.00
1675		Dettes MET	1.521.00	00	1.521.00	00	110.00
19		Diffé/réalisations imm	10.000.00	8.429.98	1.570.02	00	10.000.00
21							
2135	02.032	Toiture Eglise .....	30.000.00	24.988.88	5.011.12	00	
2183		Matériel Bureau		448.00	- 448.00		
2188		Autres matériel	3.990.00	849.00	3.141.00	2.693.00	2.693.00
21568		Acquisitions extincteurs					380.00
		Acquisition sonnerie Eglise					2300.00
23							
2313		Bâtiments communaux					5.190.00
2315	99.001	Voirie communautaire	7.000.00	00	7.000.00	00	
			<u>55.276.00</u>	<u>37.425.66</u>		<u>2.693.00</u>	<u>23.023.00</u>





## SECTION INVESTISSEMENT / RECETTES - RAR 2004 B.P 2005

art	prog	Libellé	Alloué	Reçu	solde	RAR 2004	B.P 2005
001		Solde d'exécution	30.090.05	30.090.05			4.708.30
021		Prélèvement	221.00				
10		Dotations					
10222		FCTVA .....	216.77	216.75			145.00
1068		Excédent fonctionnement	3.397.18	3.397.18			
13		Subventions					
1323		Département .....	3.751.00	00	3.751.00	3.751.00	3.751.00
		Sonnerie					160.00
1325		Groupement .....	7.000.00	00	7.000.00	00	
165		Dépôt cautionnement	600.00	00	600.00	00	600.00
21		Immobilisations	10.000.00	8.429.98	1.570.02	00	10.000.00
			<u>55.276.00</u>	<u>42133.96</u>		<u>3.751.00</u>	<u>19.364.30</u>
			1068 :affectation 2004 .....				3.357.70
			023 prélèvement				301.00
							<u>23.023.00</u>

Vote du BP CCAS 2005

s'équilibre en dépenses et en Recettes à 367,222 €..

Vote du Budget annexe = Gîte de séjour 2005.

Le conseil décide de reporter les crédits de l'année 2004.

**MAIRIE DE COMBIERS**

**BUDGET ANNEXE 2005  
GÎTE DE SEJOUR**

**SECTION INVESTIMENT / DEPENSE**

	B.P 05	vote
Travaux - 1 ère tranche .....	300.000 H.T	
Ass dommage + publications inclus (14.000 €)		



**SECTION INVESTISSEMENT RECETTES**

Subvention diverses .....	155.000
Subvention budget communal	14.000
Emprunt	131.000
	<hr/>
	300.000

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve les budgets 2005 ainsi présentés.

Ont signé les membres présents :

~~Alphonse~~

~~Alphonse~~ ~~Alphonse~~

~~Alphonse~~

~~Alphonse~~

~~Alphonse~~ Rossignol

André